

Ma Commune Ma Santé, la solution santé mutualisée

27 communes des Monts du Lyonnais proposent le dispositif « Ma Commune Ma Santé » : il s'agit d'un dispositif national de mutuelle santé qui s'adresse aux administrés des communes partenaires. L'association « Ma Commune Ma Santé » propose aux habitants des communes partenaires une quinzaine de contrats de complémentaire santé négociés au niveau national.

Il s'agit de permettre à tous d'accéder aux soins. En effet, certains habitants renoncent aujourd'hui à se faire soigner, faute de couverture mutuelle suffisante. Sont visées prioritairement les personnes n'ayant pas de mutuelle d'entreprise : retraités, demandeurs d'emplois, travailleurs non-salariés, fonctionnaires... L'offre s'adresse à tout le monde sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Sont partenaires de « Ma Commune Ma santé », les communes de :

Aveize, Brussieu, Chambost Longessaigne, Châtelus, Chevrières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu le Marché, Haute Rivoire, La Chapelle sur Coise, Larajasse, Longessaigne, Maringes, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, Saint Clément les Places, Saint Denis sur Coise, St Genis l'Argentière, Saint Laurent de Chamousset, Saint Martin en Haut, Saint Symphorien sur Coise, Sainte Catherine, Villechenève, Viricelles.

Pour les autres communes, veuillez voir directement avec votre mairie ce qui est éventuellement proposé en matière de mutuelle communale.

Les habitants de ces 27 communes peuvent être reçus en rendez-vous individuel gratuit.

Il s'agit d'un rendez-vous conseil de 30 mn : le conseiller étudie vos besoins ; il peut être à même de vous proposer une complémentaire plus avantageuse (financièrement et en termes de couverture) parmi celles proposées.

Pour que des comparaisons puissent être faites, pensez à amener lors du rendez-vous le tableau de garantie de votre mutuelle actuelle, ainsi que son coût ! Amenez également votre Carte vitale, votre carte d'identité et votre RIB.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre des permanences suivantes qui auront lieu en mairie :

| | |
|--|---------------------------------|
| Aveize (Caroline Mondon) | Lundi 14 avril de 9h à 12h |
| Brussieu (Isabelle Fermigier) | Vendredi 21 février de 9h à 12h |
| Chambost Longessaigne (Caroline Mondon) | Jeudi 27 mars de 9h à 12h |
| Chevrières (Isabelle Fermigier) | Mardi 25 février de 9h à 12h |
| Grammond (Caroline Mondon) | Lundi 19 mai de 9h à 12h |
| Grézieu le Marché (Isabelle Fermigier) | Jeudi 6 mars de 14h à 17h |
| Haute Rivoire (Caroline Mondon) | Jeudi 26 juin de 9h à 12h |
| La Chapelle/Coise (Isabelle Fermigier) | Mardi 8 avril de 9h à 12h |
| Larajasse (Caroline Mondon) | Mardi 16 septembre de 9h à 12h |
| Longessaigne (Isabelle Fermigier) | Mercredi 12/03 de 9h à 12h |
| Maringes (Caroline Mondon) | Vendredi 17 octobre de 9h à 12h |
| Meys (Isabelle Fermigier) | Lundi 10/02 de 14h à 17h |
| Pomeys (Caroline Mondon) | Mardi 4 novembre de 9h à 12h |
| Saint Clément les Places (Isabelle Fermigier) | Mardi 22 avril de 14h à 17h |
| Saint Genis l'Argentiere (Caroline Mondon) | Lundi 24 novembre de 14h à 17h |
| Saint Laurent de Chamousset (Isabelle Fermigier) | Mercredi 14 mai de 9h à 12h |

Si par la suite vous souhaitez accéder à l'une des complémentaires santé, vous pourrez, si besoin, être accompagné dans vos démarches administratives lors d'un second rendez-vous.

Habitants de ces 27 communes, pour prendre rendez-vous, contactez votre mairie.